



Égalité des sexes et droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQI

Il est largement reconnu que la COVID 19 a des répercussions disproportionnées sur les personnes mal desservies, y compris les femmes, les filles et les personnes LGBTQI, en raison des inégalités enracinées dans le passé, et que la pandémie menace les gains arrachés de haute lutte dans le monde en matière d'égalité des sexes et de développement humain. Les répercussions du virus comprennent la multiplication des obstacles pour les femmes et les filles ainsi que les personnes LGBTQI, qui peuvent aussi être des travailleuses migrantes et appartenir à des minorités ethniques, qui seront privées de leurs droits. Les entreprises doivent cerner ces obstacles afin d'évaluer et d'atténuer les répercussions négatives sur les droits de la personne pour les plus mal desservis. Nota : Le terme « femme » désigne également les femmes transsexuelles.

Mesures de protection des droits des femmes

- ✓ Effectuer une analyse comparative entre les sexes (ACS+) pour toutes les mesures liées à la COVID 19 et veiller à intégrer les besoins aux initiatives, et à surveiller et évaluer l'efficacité de l'ACS+.
- ✓ Offrir des options de travail à domicile ou sur le lieu de travail habituel.
- ✓ Fournir des ressources sur le harcèlement sexuel et la violence contre les femmes et les filles au travail.
- ✓ Agrandir les logements d'entreprise pour les femmes pour les rendre adéquats et sécuritaires.
- ✓ Offrir aux femmes des conditions de travail souples qui répondent à leurs besoins.
- ✓ Encourager les hommes à prendre en charge des soins non rémunérés à domicile et leur offrir des conditions de travail souples.
- ✓ Offrir des conditions de travail souples pour permettre aux femmes de revendiquer leur droit à la santé et à la qualité de vie.
- ✓ Appliquer des politiques de répression du harcèlement qui interdisent aux travailleurs le harcèlement sexuel et la violence fondée sur le sexe et prévoir un moyen de remédier à la situation.
- ✓ Veiller à promouvoir et mettre en œuvre toutes les politiques d'une manière qui soit comprise par les travailleurs ayant le plus faible niveau d'alphabétisation.
- ✓ Veiller à ce que les femmes aient droit à la liberté d'expression, à la liberté de mouvement et à la liberté de choix par rapport aux mesures qui violent leurs droits individuels.
- ✓ Faire participer les organisations de défense des droits des femmes pour aider les entreprises à comprendre et à défendre les droits des femmes.

Mesures qui violent les droits des femmes

- ✗ Obliger les femmes victimes de violence familiale à travailler à domicile en raison des politiques de distanciation physique.
- ✗ Ne pas fournir des logements adéquats aux travailleuses migrantes.
- ✗ Congédier des femmes en raison de responsabilités accrues de s'occuper des membres de la famille ou des enfants touchés par les mesures de confinement.
- ✗ Refuser aux femmes un congé pour obtenir des services de santé sexuelle et génésique, qui ont été réduits en raison de l'affectation des ressources au traitement de la COVID 19.
- ✗ Ne pas protéger les femmes contre le harcèlement sexuel et la violence de la part des gardiens de sécurité et d'autres personnes qui appliquent les mesures de la COVID 19.
- ✗ Ne pas sensibiliser les personnes ni se donner des politiques de travail accessible permettant aux femmes de revendiquer leurs droits en raison de leur faible statut et de leur faible niveau d'alphabétisation par rapport aux hommes.
- ✗ Ne pas surveiller l'efficacité des mesures de lutte contre la COVID 19 pour les femmes et/ou mettre en place des mesures qui ne reflètent pas les besoins des femmes.

¹ Ce droit de la personne est protégé par un certain nombre de traités internationaux, comme la [Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes](#)